

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 8 FEVRIER 2022
Délibération n°2022-MAIRIE-005

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois de février à 19h le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents dans la salle : ANDRIUZZI Jean-Michel, BONICEL Carole (pouvoir de Mme BOUNOUA Houassilla), COMPAN-RICHARD Agnès, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela

Etaient présents en visioconférence : DURET Laëtitia, LECOURT Didier, RAMON Guillaume, VOLPELLIERRE Stéphanie

Absents excusés : BOUNOUA Houassilla (pouvoir à Mme BONICEL Carole)

M COULET Philippe a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : BAIL Mme PERONI

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 5
Présents : 13

Convocation le :
01/02/2022

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'à compter du 1^{er} Mars 2022, Mme PERONI louera un emplacement sur le cabinet médical pour poser une plaque afin d'ouvrir un cabinet de prothèses capillaires.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de fixer le prix du loyer.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de fixer le montant du loyer à 50 € / mois

Pour copie conforme

le Maire

